



60^{ème} concours

MAMERS

Les 15 – 16 – 17 Mars 2024

LES DEMARCHES OBLIGATOIRES DU REGLEMENT SANITAIRE

➤ DOCUMENTS DES GARANTIES SANITAIRES

Les documents suivants doivent accompagner les animaux durant leur transport et être présentés à l'arrivée de la manifestation :

- Le(s) passeport(s) bovin et carte(s) verte(s) en cours de validité
- Copie du certificat sanitaire complété et signé de votre vétérinaire sanitaire et de votre GDS
- Copie des résultats des analyses (les attestations – bovin non IPI)

IBR : sérologie individuelle ELISA négative, **réalisée dans les 30 jours précédant** la manifestation

BVD : attestation GDS « bovin non IPI » délivrée selon le référentiel national ou PCR négative (contexte concours-comice PCR de mélange sur tube EDTA violet)

Paratuberculose : sérologie individuelle ELISA négative, prélèvements sanguins réalisés dans les 30 jours précédant la manifestation (Bovins > 18 mois uniquement)

MHE : PCR négatif à réaliser au plus tôt le 04/03/2024 (validité de 14 jours pour couvrir la durée du concours) après une désinsectisation réalisée 14 jours avant le prélèvement (exemple : si prélèvement le 05/03, la désinsectisation doit avoir eu lieu le 20/02)

Les examens cliniques des animaux doivent être réalisés par le vétérinaire sanitaire dans les 21 jours précédant la manifestation.

L'éleveur produira le certificat sanitaire signé par lui-même, le vétérinaire et GDS le plus rapidement possible avant le rassemblement.

➤ ENVOI DES RESULTATS D'ANALYSES ET CERTIFICAT SANITAIRE

Les attestations à suivre devront impérativement être transmis **au plus tôt** à l'adresse suivante :

CONCOURS D'ANIMAUX DE VIANDE DE MAMERS

A l'attention de Christian LEFFRAY

10, rue des Orchidées

72600 CONTILLY

☎ 06 02 35 39 94 ou 02 43 33 41 48 (sur les heures de repas) // @ : concoursviandemamers@laposte.net

Nous vous remercions de votre compréhension, et restons à votre entière disposition pour tout renseignement





60^{ème} concours

Les 15 – 16 – 17 Mars 2024

CERTIFICAT SANITAIRE

ATTESTATION DU DETENTEUR DES ANIMAUX

N° d'exploitation :

Je soussigné, Madame, Monsieur

Société (EARL, GAEC, SCEA)

Demeurant à (Lieu-dit).....

Code postal et commune.....

Tél..... Mail.....

Détenteurs de(s) bovin(s) dont les signalements sont mentionnés ci-après :

A compléter par l'éleveur		A compléter par votre vétérinaire sanitaire		A compléter par votre GDS				
Numéro (10 chiffres)	Nom	Date de naissance	Examen clinique	IBR chepte I	IB R P S	B V D	P a r a t u b	M H E

m'ENGAGE à vérifier que ces animaux sont identifiés individuellement selon la réglementation en vigueur et accompagnés de passeports et d'attestations sanitaires en cours de validité.

DECLARE sur l'honneur avoir fourni au vétérinaire signataire toutes les informations nécessaires à l'établissement de ce certificat.

Fait à, le / / 2024

Votre (éleveur) cachet et signature :

Attestations à transmettre pour signature

ATTESTATION DU VETERINAIRE SANITAIRE DE L'ELEVAGE

Je soussigné, Docteur.....,

Vétérinaire sanitaire, **certifie** que le(s) bovin(s) mentionné(s), ci-dessus, **sont conformes aux spécifications techniques suivantes :**

➤ **PROVIENNENT D'UNE EXPLOITATION :**

- Situés dans une zone (une des cases vides à cocher) :
 - Non soumise à restriction de circulation
 - Soumise à restriction de circulation
 - Assainie warron
- Dont le cheptel bovin est :
 - « Officiellement indemne » de tuberculose bovine,
 - « Officiellement indemne » de brucellose,
 - « Officiellement indemne » de leucose bovine enzootique,
 - Indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse grave de l'espèce (salmonellose, etc.)

➤ **REMPLEISSENT EUX-MEMES LES CONDITIONS SUIVANTES :**

- Après l'examen clinique réalisé dans les 21 jours précédant la manifestation :
 - Ne présenter aucun signe clinique de maladie
 - Ne présenter aucune lésion évocatrice d'ectoparasites et de pathologie cutanée infectieuse

Fait à, le / / 2024

Le Vétérinaire Sanitaire (Signature et cachet)

(A renvoyer au plus tôt à l'adresse suivante : 10 rue des Orchidées 72600 CONTILLY ou bien par mail @ concoursviandemamers@laposte.net)

ATTESTATION RELATIVE AUX MALADIES NON REGLEMENTEES (GDS)

Je soussigné,, directeur du GDS,

atteste que les bovins, ci-dessus, sont conformes aux spécifications techniques (garanties sanitaires additionnelles)

- **Proviennent d'une exploitation sous appellation ACERSA A « Indemne d'IBR »**
- **IBR : sérologie individuelle** ELISA négative réalisée dans les 30 jours précédant la manifestation
- **BVD** : attestation GDS « bovin non IPI » délivrée selon le référentiel national ou PCR négative (contexte : concours-comices : PCR de mélange sur tube EDTA violet)
- **Paratuberculose : sérologie individuelle** ELISA négative prélèvements sanguins réalisés dans les 30 jours précédant la manifestation (bovins > 18 mois uniquement)
- **MHE** : PCR négative (à faire le 04/03/2024 au plus tôt après une désinsectisation 15 jours avant le prélèvement, exemple prélèvement le 06/03/2024, désinsectisation le 21/02)

Fait à, le / / 2024

Le Directeur du GDS (Signature et cachet)

(A renvoyer au plus tôt à l'adresse suivante : 10 rue des Orchidées 72600 CONTILLY ou bien par mail @ concoursviandemamers@laposte.net)